

Compte rendu de la séance du 29 mars 2022

Présents : Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Cédric PECH, Sandrine RENO, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

Absents : Luc BECARDIT, Vanessa LOUVART,

Absent excusé : Sylvia MARTINE

Secrétaire de la séance: Sandrine RENO

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2022
- 2 - Audit Énergétique des bâtiments
- 3 - Convention d'Ingénierie pour l'aménagement de la 3ème classe
- 4 - Protections des données
- 5 - Convention ATSEM
- 6 - Exposition photos
- 7 - Don Ukraine
- 8 - Affaires diverses

Délibérations du conseil:

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

VOTE POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2 - Mission d'audit énergétique bâtiment ciblé (DE 11 2022)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur un bâtiment ciblé et considéré comme énergivore : foyer municipal. Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels des énergies consommés et leurs évolutions dans le temps
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations

apportées

- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Ainsi la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront **préconisés par l'étude**. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la

La décomposition des coûts de la mission est la suivante ::

Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité
50%	50%*

*La collectivité aura à sa charge un maximum de 50% de la prestation. mission.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique et AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur Les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission, DÉSIGNE Monsieur TUBAU Marcel qualité de référent de la commune pour le suivi du projet ;

VOTE POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3 - Convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD11 (DE 12 2022)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet de l'aménagement de l'école, 3ème classe.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, DEMANDE à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11, APPROUVE le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

VOTE POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4 - Adhésion au service protection des données du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude (DE 13 2022)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service protection des données, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11).

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance...) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

En vertu du RGPD, les autorités publiques ou organismes publics ont l'obligation de désigner auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Compte tenu des exigences du RGPD et du niveau d'expertise demandé en matière de protection de données et, au regard des moyens dont disposent les communes pour répondre à ces obligations, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose les services d'agents qualifiés.

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du CDG11 n°DE-CA-2015-031 du 10 décembre 2015 portant création du service Correspondant Informatique et Libertés mutualisé du CDG11 (renommé service Délégué à la Protection des Données mutualisé en 2018) ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Aude n° DE-CA-2021-38 du 10 novembre 2021 fixant les conditions d'adhésion au service Protection des Données et les tarifs s'y référant.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service protection des données du CDG11, et à signer tout document afférent à la mission ;

VOTE POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Arrivée de MARTINE Sylvia à 19h10

5 - Convention ATSEM RPI Pouzols-Minervois (DE 14 2022)

Monsieur le Maire explique que suite à l'embauche d'un nouvel agent territorial spécialisé des écoles Maternelles à l'école maternelle de Mailhac, il y a lieu de réactualiser la participation financière dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal Pouzols-Mailhac.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'entente intercommunale entre les communes de Pouzols-Minervois et Mailhac concernant la prise en charge d'une partie des salaires de Madame Marion GIMENEZ.

Le montant de la participation pour la commune de Pouzols-Minervois serait de 10 147.50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Monsieur le Maire, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6 - Exposition de photographies (DE 15 2022)

La bibliothèque municipale de Pouzols-Minervois, à l'occasion de la manifestation de sensibilisation à l'environnement, veut organiser une exposition de photographies sur le thème des insectes.

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent installer les photographies dans plusieurs endroits de la commune:

- sur les grilles de l'école
- place de la Rosée
- ancienne Poste
- bibliothèque

Ils présentent aux membres du Conseil Municipal un devis de la société CAIMAN IMPRIMEUR;

6 tirages de 75cm x 100 c, 4 tirages de 100cm x 100cm, 2 tirages de 60cm x 80cm, 1 tirage de 60cm x 400cm pour un montant de 500.00 € H.T, soit 600.00 € T.T.C.

Le Maire entendu, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Accepte le devis de l'entreprise CAIMAN IMPRIMEUR pour un montant de 600.00€ TTCet **autorise** Monsieur la Maire à signer les documents correspondants.

VOTE POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7 - Don pour l'Ukraine (DE 16 2022)

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, la France, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées.

Des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne sont lancés et commencent à se mettre en place notamment dans les collectivités territoriales.

Les lois n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements (dite loi Thiollière) et n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ont donné

une base légale aux actions internationales entreprises par les collectivités territoriales ou leurs groupements.

La Commune de Pouzols-Minervois a décidé de s'associer au mouvement en faveur de l'Ukraine et d'exprimer son soutien aux Ukrainiens en attribuant une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 500€.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 7 mars 2022 concernant la mobilisation de l'association Aude Solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association Aude Solidarité et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8 - Affaires diverses:

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux l'objectif du pacte financier et fiscal de solidarité qui a été adopté par le conseil communautaire du 09 décembre 2021.

Le projet proposé dégage les axes de travail suivants:

- Poursuivre l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale, qui conditionne le calcul des dotations.
- partager la fiscalité économique sur les zones d'activités économiques gérées par le Grand Narbonne
- Partager la fiscalité économique sur les installations éoliennes et photovoltaïques
- Étudier la revalorisation cadastrale des valeurs locatives
- Poursuivre la mutualisation des services
- Mettre en place un service communautaire de recherche de financements extérieurs
- Réfléchir à la coordination des politiques fiscales

Ce document pourra être actualisé en fonction de son évaluation annuelle.

Monsieur Eric Lasserre fait part au conseil municipal du mauvais état du chemin de la fabrique et demande si l'on pourrait envisager des travaux de remise en état.

Fin de séance : 19h 40